

26 au 29 mai 2015 - 31^e CONGRÈS DE LA FNEEQ

PROPOSITIONS DES SYNDICATS

9



PORTER
LE FLAMBEAU

fneeq 
CSN



TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION S1	4
Syndicat du personnel enseignant du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic	
PROPOSITION S2	5
Association des étudiant-e-s diplômé-e-s employé-e-s de McGill Association Of Graduate Students Employed At McGill	
PROPOSITION S3	6
Association des étudiant-e-s diplômé-e-s employé-e-s de McGill Association Of Graduate Students Employed At McGill	
PROPOSITION S4	7
Association des étudiant-e-s diplômé-e-s employé-e-s de McGill Association Of Graduate Students Employed At McGill	
PROPOSITION S5	8
Syndicat du personnel enseignant du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic	
PROPOSITION S6	9
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec (SCCUQ)	
PROPOSITION S7	10
Syndicat du personnel du Collège Mont-Saint-Louis	
PROPOSITION S8	11
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL)	
PROPOSITION S9	12
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec (SCCUQ)	
PROPOSITION S10	13
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC)	

Syndicat du personnel enseignant du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic

Que la FNEEQ développe et mette en œuvre, au cours du mandat 2015-2018, un plan d'action en vue de soutenir et d'élargir le droit de grève au Québec.

Ce plan pourrait notamment comprendre :

- la constitution d'un dossier historique et juridique sur la question;
- une campagne d'information et de sensibilisation destinée tant au grand public qu'à nos milieux de travail;
- des discussions stratégiques sur les manières de faire monter le coût politique des recours aux lois spéciales et aux décrets, lors des négociations de conventions collectives et des grèves étudiantes;
- des pressions auprès des partis politiques en vue de prises de position sur ces questions;
- l'organisation, avec les syndicats et associations étudiantes que cela intéresse, d'une journée d'action la question.

Que la FNEEQ travaille à obtenir le soutien et la participation de la CSN, mais aussi d'autres organisations syndicales, étudiantes et juridiques (Ligue des droits et libertés, Association des juristes progressistes, etc.), dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

RECOMMANDATION BF1

PROPOSITION S2

Association des étudiant-e-s diplômé-e-s employé-e-s de McGill Association Of Graduate Students Employed At McGill



Campagne contre l'austérité

Considérant l'échelle historique des attaques contre les services publics et les acquis sociaux, notamment dans le secteur de l'Éducation et aussi dans la société québécoise dans un sens large;

Considérant l'opportunité unique que crée la possibilité de grève légale pour plusieurs centaines de milliers de salarié-e-s du secteur public;

Considérant l'urgence d'agir;

Considérant les positions déjà adoptées par la Fédération dans le cadre de la lutte contre l'austérité;

Afin de préciser la nature précise de l'orientation stratégique prise par la Fédération;

Que la négociation dans le secteur public fasse partie d'une lutte sociale contre l'austérité;

Que la FNEEQ appuie la construction d'un mouvement large contre l'austérité, et une escalade des moyens de pression dans ce sens allant jusqu'à une grève sociale, et qu'elle appuie la mobilisation autonome des syndicats affiliés dans ce sens;

Que la FNEEQ tienne un congrès fédéral spécial sur ce sujet, au plus tard en novembre, ou aussitôt que possible dans le cas où le gouvernement présente une offre aux syndiqué-e-s du secteur public.

RECOMMANDATION BF2



PROPOSITION **S3**

Association des étudiant-e-s diplômé-e-s employé-e-s de McGill Association Of Graduate Students Employed At McGill

Inclusivité de la FNEEQ

Considérant la nature particulière de l'AÉÉDEM comme syndicat représentant plus que 2600 salarié-e-s étudiant-e-s, précaires, anglophones et allophones, dont une proportion importante ni de provenance québécoise ni pensant rester au Québec après la fin de leurs études;

Considérant que plusieurs aspects de la structure actuelle de la Fédération empêchent la pleine participation du syndicat dans les activités de la Fédération, aspects qui ne sont pas toujours évidents;

Qu'un Comité d'inclusivité ad hoc soit créé afin de trouver des façons de mieux inclure l'AÉÉDEM dans la Fédération, par moyen de modifications des règlements et politiques, changements de pratiques soit à l'AÉÉDEM soit à la Fédération, ou autre.

RECOMMANDATION **BF3**

PROPOSITION S4

Association des étudiant-e-s diplômé-e-s employé-e-s de McGill Association Of Graduate Students Employed At McGill



Regroupements

Le Comité externe de l'AEÉDEM qui a préparé la résolution suivante veut offrir de multiples voies d'action afin de résoudre la situation générale, et souhaite que le Bureau fédéral en choisisse une pour présenter au Congrès.

Considérant que le statut de « non-regroupé » constitue un statut temporaire, qui empêche la pleine participation dans les activités de la Fédération;

Considérant que l'Association des étudiants et étudiantes diplômé-e-s employé-e-s de McGill (AEÉDEM-AGSEM), malgré qu'elle soit membre de la Fédération depuis plus que 20 ans et représentant presque 10 % de ses membres, n'a jamais été assignée à un regroupement;

OPTION 1 :

Considérant que, malgré certaines différences de composition et d'intérêt, les employé-e-s étudiant-e-s et les autres employé-e-s universitaires partagent essentiellement les mêmes priorités;

Que l'AEÉDEM rejoigne le regroupement Université.

OPTION 2 :

(Considérant la possibilité que la Fédération puisse inclure, dans le futur, d'autres syndicats de salarié-e-s étudiant-e-s);

Qu'un quatrième regroupement soit créé afin d'inclure les syndicats de salarié-e-s étudiant-e-s OU les syndicats autrement non-regroupés;

Qu'aucun poste additionnel ne soit ajouté au comité exécutif afin de représenter le nouveau regroupement, et que le regroupement soit plutôt représenté directement par le président ou la présidente de la Fédération;

Que le nouveau regroupement ait deux représentant-e-s sur le Bureau fédéral.

RECOMMANDATION BF3



PROPOSITION **S5**

Syndicat du personnel enseignant du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic

Que le comité École et société de la FNEEQ produise une réflexion sur le dossier des relations sexuelles entre enseignants et étudiants, tant au niveau collégial qu'universitaire, en vue d'une prise de position sur la question lors d'un Conseil fédéral tenu au cours du mandat 2015-2018.

RECOMMANDATION BF6

PROPOSITION S6

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec (SCCUQ)



Création d'un fonds de recherche pour les personnes chargées de cours

Attendu qu'un nombre significatif et croissant de personnes chargées de cours font de la recherche, laquelle ne consiste pas simplement à se mettre à jour ou à se perfectionner;

Attendu que ces personnes chargées de cours contribuent au développement des connaissances, au rayonnement de leurs institutions et à l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs où elles enseignent aussi;

Attendu que ces personnes chargées de cours peuvent participer à des concours pour obtenir des fonds de recherche publics si elles bénéficient aussi du statut de professeur associé, mais qu'aucun statut ne leur permet de toucher un salaire;

Attendu que les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas à financer les recherches qui bénéficient à l'ensemble de la société;

Que la FNEEQ soit mandatée, auprès des ministères pertinents, pour qu'un fonds de recherche réservé aux personnes chargées de cours soit créé. Ce fonds doit permettre aux personnes chargées de cours d'être reconnues chercheur principal et d'être salariées pour leur tâche de direction et de recherche.

RECOMMANDATION BF11

PROPOSITION S7

Syndicat du personnel du Collège Mont-Saint-Louis

Considérant que, dans tous les ordres d'enseignement, les diagnostics d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ainsi que ceux d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap (EESH) sont de plus en plus nombreux, ce qui nécessite, à juste titre, diverses adaptations personnalisées;

Considérant le fait que les enseignantes et les enseignants ont rarement une formation adéquate pour répondre aux besoins des EHDAA et des EESH;

Considérant que l'offre de services adaptés pour ces élèves (orthopédagogues, éducateurs spécialisés, etc.) est déjà insuffisante à l'ordre primaire et secondaire tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ce qui a pour effet de complexifier, voire d'alourdir la tâche des enseignantes et des enseignants en place;

Considérant les nombreuses et persistantes compressions qu'impose le gouvernement au monde de l'éducation, dans le secteur public comme dans le secteur privé, à tous les ordres d'enseignement;

Il est proposé:

- 1. que la FNEEQ favorise le partage d'information entre les enseignantes et les enseignants des différents regroupements (privé, cégep, université) au sujet des mesures prises à chacun des ordres d'enseignement concernant les mesures d'accompagnement octroyées aux EHDAA et EESH.**
- 2. que la FNEEQ fasse le point sur les clauses associées à ce sujet dans les conventions collectives de ses propres syndicats et d'autres organisations pour nourrir sa réflexion.**
- 3. que la FNEEQ interpelle les organisations patronales, le MELS (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et le MEESR (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) pour accroître le financement associé à l'intégration des EHDAA/EESH dans tout le réseau de l'éducation en tenant compte de la réalité des enseignantes et des enseignants.**
- 4. que la FNEEQ organise une réflexion fédérale sur le sujet des EHDAA/EESH en considérant notamment le rôle des enseignants dans leur encadrement, l'impact de leur intégration sur les conditions de travail, les défis pédagogiques qu'ils posent quant au respect de l'autonomie professionnelle et des compétences disciplinaires et pédagogiques.**

RECOMMANDATION BF13

PROPOSITION S8

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL)



Attendu la teneur des riches échanges lors du *Forum sur les enseignants universitaires contractuels* des 21-22 novembre 2014, notamment le portrait sur la contractualisation;

Attendu les discussions du Regroupement université portant sur le statut de chargé de cours à contrat annuel ou chargé d'enseignement;

Attendu l'importance que peut revêtir dans de prochaines négociations l'extension de ce statut à plusieurs universités;

Attendu la recherche de nouveaux moyens pour stabiliser l'emploi, combattre la précarité et favoriser l'intégration des chargés de cours à la vie universitaire;

Le SCCCUL propose la création d'un comité d'étude sur le statut de chargé de cours à contrat annuel existant ou à venir. Ce comité *ad hoc*, composé de militants libérés du Regroupement université choisis pour leurs connaissances de cette réalité particulière, devra répondre aux exigences théoriques et méthodologiques d'une telle étude.

Le principal objectif de cette étude est de nourrir la réflexion du Regroupement université sur les avantages et inconvénients de ce statut d'enseignant universitaire. La durée du mandat du comité sera d'une année, reconductible une fois si nécessaire. Le mandat portera principalement sur la réalisation d'un portrait objectif des conditions de travail de ce corps d'emploi à partir de données déjà recueillies à l'Université Laval et de celles pouvant provenir d'autres universités où ce statut existe déjà. Les modalités seront déterminées plus précisément par le comité, qui devra les soumettre au Regroupement université avant décembre 2015.

RECOMMANDATION BF15

PROPOSITION S9

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec (SCCUQ)

Attendu la teneur des riches échanges lors du *Forum sur les enseignants universitaires contractuels* des 21-22 novembre 2014, notamment le portrait sur la contractualisation;

Attendu les discussions du Regroupement université portant sur le statut de chargé de cours à contrat annuel ou chargé d'enseignement;

Attendu l'importance que peut revêtir dans de prochaines négociations l'extension de ce statut à plusieurs universités;

Attendu la recherche de nouveaux moyens pour stabiliser l'emploi, combattre la précarité et favoriser l'intégration des chargés de cours à la vie universitaire;

Attendu les discussions tenues par les membres du SCCUQ lors d'une Assemblée générale spéciale portant sur les statuts d'emploi et la nécessité de poursuivre les réflexions en vue de la consolidation de l'emploi de chargé de cours;

Le SCCUQ propose la création d'un comité d'étude sur le statut de chargé d'enseignement – quelle qu'en soit l'appellation. Ce comité, formé de personnes chargées de cours aux expertises complémentaires, doit examiner les avantages et les désavantages de ce statut. De plus, il doit analyser, dans d'autres conventions collectives où le statut existe, les moyens les plus avantageux et les plus équitables afin de consolider l'emploi et de valoriser les tâches et le statut des personnes ne bénéficiant ni du statut de professeur ni de la permanence.

RECOMMANDATION BF15

PROPOSITION S10

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC)



Attendu la teneur des riches échanges lors du *Forum sur les enseignants universitaires contractuels* des 21-22 novembre 2014, notamment le portrait sur la contractualisation;

Attendu les discussions du Regroupement université portant sur le statut de chargé de cours à contrat annuel ou chargé d'enseignement;

Attendu l'importance que peut revêtir dans de prochaines négociations l'extension de ce statut à plusieurs universités;

Attendu la recherche de nouveaux moyens pour stabiliser l'emploi, combattre la précarité et favoriser l'intégration des chargés de cours à la vie universitaire;

Le SCCCUQAC propose la création d'un comité d'étude sur le statut de chargé de cours à contrat annuel existant ou à venir. Ce comité, composé de militants du Regroupement université choisis pour leurs connaissances de cette réalité particulière, devra répondre aux exigences théoriques et méthodologiques d'une telle étude.

Le principal objectif de cette étude est de nourrir la réflexion du Regroupement université sur les avantages et inconvénients de ce statut d'enseignant universitaire. La durée du mandat du comité sera d'une année, reconductible une fois si nécessaire. Le mandat portera principalement sur la réalisation d'un portrait objectif des conditions de travail de ce corps d'emploi à partir de données déjà recueillies à l'Université Laval et provenant d'autres universités où ce statut existe déjà. Les modalités seront déterminées plus précisément par le comité, qui devra les soumettre au Regroupement université avant décembre 2015.

RECOMMANDATION BF15



LA FNEEQ À MONTRÉAL

1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél.: 514 598-2241
Télec.: 514 598-2190
Sans frais : 1 877-312-2241

LA FNEEQ À QUÉBEC

155, boulevard Charest Est, bureau 452
Québec (Québec) G1K 3G6
Tél.: 418 647-5865
Télec.: 418 647-5727
Sans frais : 1 877-271-5865